

***Déclaration commune des
Ministres africains
de la santé et de l'environnement
sur le changement
climatique et la santé***

Luanda, 26 novembre 2010

Déclaration commune des
Ministres africains
de la santé et de l'environnement
sur le changement
climatique et la santé

Luanda, 26 novembre 2011



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Afrique

Catalogage à la source Bibliothèque AFRO

Déclaration commune des ministres africains de la santé et de l'environnement sur le changement climatique et la santé, Luanda, 26 novembre 2010

1. Changement climatique
 2. Transmission de maladie
 3. Écosystème
 4. Politique de l'environnement
 5. Techniques d'aide à la décision
- I. Organisation mondiale de la Santé. Bureau régional pour l'Afrique

ISBN : 978 929 031 1683

(NLM Classification: **WA 30**)

© Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique (2011)

Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé bénéficient de la protection par les dispositions du protocole No 2 de la Convention pour la Protection du Droit d'Auteur. Tous droits réservés. Il est possible de se procurer la présente publication auprès du Service de la Littérature sanitaire et de la Bibliothèque, Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, B.P. 6, Brazzaville, République du Congo (téléphone : +47 241 39100; télécopie : +47 241 39507; adresse électronique: afrobooks@afro.who.int). Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire la présente publication – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées à la même adresse.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux n'implique pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les mesures raisonnables pour vérifier l'exactitude des informations contenues dans la présente publication. Toutefois, cette publication est diffusée sans aucune garantie, fut-elle expresse ou sous-entendue. Le lecteur est responsable de l'interprétation des informations qu'elle contient et de l'utilisation qui en est faite. L'OMS ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages qui pourraient découler de l'utilisation de ces informations.

Déclaration commune des Ministres africains de la santé et de l'environnement sur le changement climatique et la santé

Luanda, 26 novembre 2010

Nous, Ministres africains de la Santé et de l'Environnement, réunis les 25 et 26 novembre 2010 à Luanda (Angola) :

1. *Rappelant* la Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique et notre engagement à établir une alliance stratégique entre la santé et l'environnement, devant servir de cadre pour les plans d'action conjoints
2. *Considérant* la contribution des écosystèmes à la santé et au bien-être de l'homme, et les effets néfastes actuels et potentiels du changement climatique sur ces écosystèmes, de même que les options disponibles pour répondre, par des mesures d'atténuation et d'adaptation, aux problèmes posés par le changement climatique;
3. *Ayant examiné* le premier rapport de synthèse sur l'analyse de la situation et l'évaluation des besoins en vue de la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique, et particulièrement préoccupés par des données factuelles attestant que les pays africains sont insuffisamment préparés pour riposter adéquatement à la menace que représente le changement climatique;
4. *Préoccupés* par les conclusions du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), à savoir que le réchauffement de la Planète est incontestable et que les activités humaines sont assurément à l'origine de ce réchauffement;
5. *Particulièrement préoccupés* par le fait que l'Afrique subit d'ores et déjà les effets du changement climatique, qui seront probablement plus graves qu'initialement prévu, et risquent d'exacerber les effets des facteurs de risque classiques et émergents pour la santé humaine liés à l'environnement et de compromettre, de ce fait, les efforts déployés par l'Afrique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement;

6. *Inquiets* de ce que le changement climatique compromet gravement la réduction de la pauvreté et risque même d'hypothéquer des décennies de progrès réalisés en matière de développement, et de ce que les pays pauvres sont plus touchés par les effets néfastes du changement climatique, en raison de leur forte dépendance sur les écosystèmes et les ressources naturelles, et de leur faible capacité à faire face à la variabilité du climat et aux phénomènes climatiques extrêmes;
7. *Nous félicitant* du travail accompli par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et la Conférence ministérielle africaine sur l'Environnement, de leurs travaux sur le changement climatique, et de la Déclaration de Bamako sur l'Environnement au service du Développement durable, qui réitère l'engagement des Ministres africains de l'Environnement en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville;
8. *Notant* que la Troisième réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques, tenue le 20 juin 2010 à Bamako, avait conclu que le changement climatique offrait l'opportunité de prendre un éventail de mesures susceptibles de favoriser la croissance économique et le développement sur le Continent;
9. *Reconnaissant* que les mesures d'atténuation et d'adaptation, jugées appropriées au niveau local et prises dans le cadre du développement durable, peuvent présenter des avantages considérables pour la santé et le bien-être de l'homme, et que la restauration et la préservation des écosystèmes peuvent aider les communautés dans leurs efforts d'adaptation et soutenir les moyens d'existence tributaires des services rendus par ces écosystèmes;
10. *Convaincus* qu'une action en faveur de la réduction des émissions de carbone et, partant, des gaz à effet de serre, est bénéfique à la santé et au bien-être de l'homme;
11. *Reconnaissant* l'engagement des États Membres de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en faveur de la mise en œuvre d'un Plan d'action mondial sur le changement climatique et la santé;
12. *Considérant* la mise en place des systèmes nationaux intégrés de surveillance de l'environnement et de la santé pour la mise en œuvre de la résolution 61.19 de l'Assemblée mondiale de la Santé et nous félicitant, à cet égard, de l'analyse de l'OMS sur la prise en compte à court ou à moyen terme, par les pays les moins avancés, des questions sanitaires dans leurs plans d'action nationaux d'adaptation aux changements climatiques (PANA), et des recommandations proposées sur les principales actions à mener;

13. *Soulignant* la nécessité de s'inspirer des plans d'action nationaux d'adaptation aux changements climatiques (PANA), élaborés dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour mettre en place, à moyen et plus long termes, des plans d'adaptation complets pouvant, entre autres, appuyer les processus de résilience au changement climatique et accordant dans ce cadre une attention particulière aux petits pays insulaires et aux pays côtiers en ce qui concerne la question de l'augmentation du niveau de la mer, tout comme les besoins d'adaptation spécifiques des pays sahéliens;
14. *Convaincus* que grâce à l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville, notamment à travers la création de l'«Alliance stratégique entre la Santé et l'Environnement» (HESA), on peut dégager des synergies pour soutenir les mesures d'adaptation visant à réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et à développer la résilience à ces changements dans le secteur de la santé dans les pays en développement, notamment en Afrique, compte tenu du fait que l'adaptation est un besoin urgent et immédiat pour ces pays;
15. Engageons nos gouvernements à :
 - a) Accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique, en achevant non seulement le processus d'analyse de la situation et d'évaluation des besoins, mais aussi la préparation des plans d'action conjoints (PAC) nationaux, grâce à la collaboration entre les secteurs de l'environnement, de la santé et les autres secteurs concernés, et ce, dans le cadre des plans d'action conjoint (PAC) nationaux susmentionnés, au plus tard en 2012;
 - b) Accorder une attention spéciale à la gestion des effets néfastes du changement climatique sur la santé afin de:
 - i) Prendre des décisions fondées sur des bases factuelles et tenant compte du climat, afin de mettre en œuvre un ensemble de mesures préventives pour réduire la vulnérabilité des populations au changement climatique et d'alléger le fardeau supplémentaire que constituent les principales maladies les plus sensibles au climat, en tenant compte de leur épidémiologie;
 - ii) Anticiper, se préparer et répondre aux conséquences sanitaires des phénomènes climatiques extrêmes, notamment en améliorant le fonctionnement des systèmes de santé;

- iii) Développer la recherche appliquée pour mieux appréhender la vulnérabilité des populations au changement climatique et ses implications sanitaires au niveau local;
- c) Coordonner et préconiser des activités intersectorielles de promotion du développement durable dans tous les pays;
- d) Entreprendre, dans tous les pays, une évaluation complète sur la vulnérabilité de la santé et de l'environnement aux effets du changement climatique avant la fin de l'année 2012;
- e) Déployer un ensemble de services essentiels de santé publique pour améliorer la résilience au changement climatique dans tous les pays africains, d'ici à 2014;
- f) Réduire la vulnérabilité au changement climatique et utiliser les services fournis par les écosystèmes afin de développer une résilience naturelle en :
 - i) intégrant dans les processus nationaux de développement la planification, le financement et les pratiques d'adaptation fondées sur les écosystèmes et d'un bon rapport coût-efficacité;
 - ii) quantifiant le potentiel des services écosystémiques spécifiques dans le cadre de divers scénarios de changement climatique et d'intervention humaine;
 - iii) évaluant la vulnérabilité des écosystèmes et la valeur économique des services des écosystèmes;
 - iv) conduisant des évaluations intégrées des effets du changement climatique et de la vulnérabilité à ces changements en vue de l'élaboration des cadres nationaux pour les politiques d'adaptation et de l'intégration du renforcement de la résilience des écosystèmes dans ces politiques;
 - v) exploitant les connaissances indigènes pour élaborer et mettre en œuvre des mesures d'adaptation appropriées au niveau local.

16. Ainsi nous lançons un appel

- a) à L'OMS et au PNUE pour qu'ils collaborent avec les autres partenaires à la mise au point d'outils normalisés, afin de fournir une assistance technique à nos pays pour appuyer les efforts susmentionnés;

- b) aux pays développés qui sont des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour qu'ils :
 - i) mettent au point et utilisent des technologies qui concourent à la réduction des gaz à effet de serre;
 - ii) mettent en place des mécanismes pour le renforcement des capacités et le transfert de technologies;
 - iii) fournissent des financements, additionnels, appropriés, prévisibles et durables, afin de faciliter la réalisation des objectifs et cibles de santé publique en matière de résilience et d'adaptation;
- c) aux partenaires multilatéraux pour qu'ils prennent en considération les importants avantages partagés en termes d'intégrité de l'environnement, de santé des populations et de développement économique conséquent pouvant découler des politiques d'atténuation et d'adaptation mises en œuvre dans des secteurs tels que l'environnement, l'énergie, le transport et l'agriculture, et pour qu'ils aident les pays africains à avoir accès aux ressources au titre des divers fonds consacrés au climat;

17. Invitons le Gouvernement de la République d'Angola à collaborer avec le Premier Ministre de l'Éthiopie, conformément aux mécanismes existants, pour présenter cette Déclaration à la 16^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra en décembre 2010 à Cancun (Mexique).